



Mont
Saint
Aignan

ACCORD DU MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT A UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN E.R.P

CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX déposée le 09/12/2024 par : NEOMA BUSINESS SCHOOL ROUEN demeurant à : 1 rue du Maréchal Juin 76130 MONT SAINT AIGNAN représenté par : Monsieur Christian LE CALLOCH pour : Travaux d'aménagement sur un terrain sis à : 1 rue du Maréchal Juin 76130 MONT SAINT AIGNAN	AUTORISATION DE TRAVAUX n° AT 076 451 24 00042 2025.199 Parcelle(s) concernée(s) : BE71
--	--

LE MAIRE

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sus-visée (cadre 1),
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 161-1, L 122-3, R 162-8 à R 162-13, R 164-1 à R 164-5, R 122-10 à R 122-13, et R 143-1 à R 143-21,
Vu le décret n°95-60 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,
Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité en date du 30/01/2025,
Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 09/01/2025,

ARRÊTE

Article unique : les travaux sont autorisés, sous réserve de respecter les prescriptions imposées par les services consultés.

La présente décision est transmise au représentant de l'État le **11 FEV 2025** dans les conditions prévues à l'article L. 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

le 10/02/2025
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme